



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale



Nantes, le 1^{er} décembre 2017

Michel SEINCE
Inspecteur d'académie – inspecteur
pédagogique régional
Education musicale et chant choral

A

Mesdames et Messieurs les
professeur.e.s d'éducation musicale
et de chant choral
S/C de Mesdames et Messieurs les
Principaux, Principales, Directeurs
et Directrices des collèges de
l'académie de Nantes

Dossier suivi par Michel
SEINCE
IA-IPR éducation musicale et
chant choral
Michel.seince@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Objet : enquête nationale chorales scolaires

Le plan visant le développement des chorales scolaires qui sera prochainement annoncé par le ministre exige de recueillir des informations précises sur la situation actuelle des chorales scolaires dans les collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'État.

Dans cette perspective, en concertation avec l'IGEN, la DGESCO a élaboré une enquête essentiellement quantitative organisée en six ensembles de questions.

1. Identification de l'établissement et spécificités
2. Effectif chorale
3. Répertoire prédominant et concert(s) prévu(s) durant l'année scolaire
4. Partenariats
5. Moyens et rémunération (recueil pris en charge par le secrétariat général de l'académie)
6. Orchestre

Le recueil des blocs 1, 2, 3, 4 et 6 est piloté par l'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral. C'est pourquoi je souhaite que l'ensemble des collèges puisse apporter sa réponse à l'enquête menée de la manière la plus simple. Un questionnaire est mis en ligne pour formaliser l'image académique, **qu'une chorale existe ou non dans le collège**. Les professeurs et professeurs peuvent accéder à celui-ci par le lien : <https://goo.gl/forms/GMRJA1uGZDKZ4ogf2>

Je vous transmets également un document expliquant pas à pas la procédure de renseignement tout en précisant la forme des réponses (nom de l'établissement sans préciser « Collège », nombres entiers, etc.). Ce document est intitulé : « Eclairages sur les données demandées ». Afin de simplifier les procédures de traitement des réponses, je vous prie de bien vouloir respecter très scrupuleusement les indications portées dans ce document d'aide à la saisie.

La date ultime pour la saisie de vos réponses est fixée **impérativement** au **20 décembre 2017**.

Comptant sur votre entière collaboration, bien cordialement,

Michel SEINCE
IA-IPR éducation musicale et chant choral